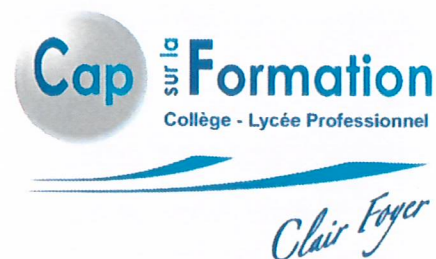


INTERNAT

TROUSSEAU

Année 2021-2022

MAJ Juillet 2021



Toutes les pièces du trousseau doivent être marquées au nom de l'élève.

Les familles assurent le lavage et l'entretien du linge que les élèves apportent chaque semaine. Le trousseau doit permettre un renouvellement aussi fréquent que nécessaire du linge de corps.

Les familles doivent fournir :

- Un traversin, une couette ou une couverture, 1 drap house, une alèse pour lit de (90/180),
- Des vêtements suffisants pour la semaine (prévoir quelques cintres) et des chaussons,
- Un nécessaire de toilette complet (peigne, brosse, savonnette, brosse à dents...),
- Une lampe de chevet,
- Un cadenas à code de préférence, pour les autres le double des clés est à remettre à l'éducatrice de nuit dès la rentrée.
- Le port du masque est obligatoire ; les élèves pourront le retirer dès que la règle de distanciation sociale d'un mètre pourra être respectée. La famille doit fournir un nombre de masques jetables ou réutilisables suffisant pour la semaine (2 masques par jour).
- Chaque élève doit se munir chaque jour d'un sac plastique pour jeter ses déchets qui seront regroupés dans la poubelle de la classe en fin de demi-journée. La famille doit fournir un nombre de sacs suffisant pour la semaine.

La Direction

**Siège social**

151 Chemin de Lissart – 82300 CAUSSADE  
TEL. : 05.63.93.07.90

**Bureau (accueil de proximité)**

8 bd Léonce Granié – 82300 CAUSSADE  
TEL. : 05.63.93.07.90

# CAUSSADE

## DEMANDE DE TRANSPORT Navette Gare - Lycée ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Chers parents,

Votre enfant intègre l'Établissement en tant qu'internaute à la rentrée de septembre 2021. Pour pouvoir organiser le transport entre la gare de Caussade et le lycée, nous vous prions de cocher la ou les cases correspondant à vos besoins.

NOM de l'élève : .....  
Prénom : .....

Utilisera la navette

- le lundi matin de la gare au lycée
- le mardi soir du lycée à la gare
- le jeudi matin de la gare au lycée
- le vendredi soir du lycée à la gare

n'utilisera pas la navette

Signature du responsable légal

## AUTORISATION DE FUMER A L'EXTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

Pour les élèves internes

Je soussigné (e), Monsieur/Madame.....  
autorise mon fils/ma fille.....  
à sortir du Lycée Professionnel Privé CLAIR FOYER de Caussade de 18h30 à 18h45 et de 19h45 à 20h00, pour aller fumer à l'extérieur de l'établissement.  
Aucune surveillance ne sera assurée pendant cette sortie. Il est demandé aux élèves de respecter la propreté des abords de l'établissement. Le Lycée se décharge de toute responsabilité.

Signature de l'élève

Signature des parents

## AUTORISATION ANNUELLE DE SORTIE DU MERCREDI ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Elève interne :

NOM : ..... Prénom : .....

Classe : .....

Téléphone famille : .....

est autorisé(e) à quitter l'établissement le mardi soir pour revenir le jeudi matin.

Ou

est autorisé(e) à quitter l'établissement le mercredi après-midi

- Avant le repas de 12h30
  - Après le repas de 12h30
- pour rentrer le jeudi matin.

Ou

est autorisé(e) à sortir le mercredi après-midi seul, retour au lycée à 17h00.

Ou

n'est pas autorisé(e) à sortir de l'établissement sauf si une sortie encadrée est organisée.

Date et signature des parents.

**Tout changement doit être signalé 48h avant, par mail à l'adresse suivante : [viescolaire@clairfoyer.fr](mailto:viescolaire@clairfoyer.fr)**

**Nb : Ce document doit être impérativement retourné par courrier avant le 15 Août 2021**